

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 17/09/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, FEZZANI Soufia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, MILHORAT Claude, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, FARRET Corinne, BRUGERE Thierry, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, CAUSSE Dorian, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avaient donné pouvoir: ROQUES Patrick à Anne LAIGNELET, BAHUT Cécile à Soufia FEZZANI, MATEESCU Georgiana à DENOUVION Victor.

Était absent: DANIEAU Thierry.

M. CAUSSE Dorian est élu secrétaire de séance.

Présents	: 25
Votants	: 28
Pour	: 27
Contre	:
Abstention	: 01 (BRUGERE Thierry)

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-116 – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le correspondant sécurité routière est le relai privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouvel élu assurant les fonctions de correspondant sécurité routière.

Monsieur le Maire demande aux élus de faire acte de candidature.
Est candidat : Pascal BOUTRY.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ,

DÉSIGNE M. Pascal BOUTRY, correspondant sécurité routière.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 02 OCT. 2026

Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE



Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260924-DELIB2026116-DE
Reçu le 01/10/2026

